

BULLETIN
DU COMICE AGRICOLE CENTRAL
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

BULLETIN

DU COMITÉ AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ÉLIE

BULLETIN

DU

COMICE AGRICOLE

CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

PREMIÈRE ANNÉE. — 1883.

NANTES,

M^{me} V^o CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR,

Place du Pilon, 5.

L. MELLINET ET C^{ie}, succrs.

1883

BULLETIN

COMITÉ AGRICOLE

BUREAU POUR 1883.

<i>Président d'honneur</i>	M. le Préfet de la Loire-Inférieure.
<i>Président-né</i>	M. le Maire de Nantes.
<i>Président</i>	M. P. Delozes.
<i>Vice-Président honoraire</i> .	M. Mosneron-Dupin.
<i>Vice-Président</i>	M. le v ^{te} de Lambilly.
<i>Secrétaire-Trésorier</i>	M. Abadie ✽.

COMITÉ DE RÉDACTION.

MM. Andouard, O. A., Arnault, Fleury, Le Cour (Henri) ✽ ,
Dezaunay, *secrétaire*.

NANTES.

chez M. CAMILLE MEILLIERT, IMPRIMEUR,
Place du Floiret, 21.
L. MEILLIERT ET C^o, Éditeurs.

1883

BULLETIN

DU

COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1883. — N° 1.

MEMBRES DU COMICE AU 1^{er} JANVIER 1883.

- 1 Abadie ✻, vétérinaire du département, rue Franklin, 5.
- 2 Andouard, O. A., directeur du laboratoire départemental, rue de Clisson.
- 3 Arnault, professeur départemental d'agriculture, rue Contrescarpe, 5.
- 4 Aveniez (Jules), propriétaire, quai Turenne.
- 5 Avrouin, propriétaire, rue Gresset, 11.
- 6 Boutillier de Lisle, prop., maire du Landreau, rue Gresset.
- 7 Boucher d'Argis, conseiller général, propr. à Carquefou.
- 8 Bougra, vétérinaire, rue Scribe.
- 9 Bousquet (Raymond), propriétaire, rue Verrerie.
- 10 Brard, propriétaire, rue Gresset.
- 11 Chevalier (Henri), négociant, place du Commerce, 4.
- 12 Cossé (Victor), raffineur, rue Daubenton.
- 13 Couespel, propriétaire, rue Sully, 6.

- 14 Colombel, O. A., conseiller général, maire de Nantes, rue Cambronne.
- 15 Damourette, propriétaire, rue Beaumanoir.
- 16 De Barmon, agriculteur, à Fégréac (Loire-Inférieure).
- 17 De la Biliais, propriétaire, président du Comice agricole de Saint-Etienne, à S^t-Etienne-de-Mont-Luc.
- 18 De la Biliais, député et conseiller général, rue Royale.
- 19 De la Brosse (Alfred), propriétaire, pl. de la Monnaie.
- 20 De la Brosse (Alph.), propriétaire, rue Cambronne, 2.
- 21 De la Brosse (Gust.), propriétaire, place Saint-Pierre.
- 22 De la Brosse (Léonce), propriétaire, boulev. Delorme.
- 23 De la Brosse (Louis), propriétaire, maire d'Orvault.
- 24 Delozes, agriculteur et conseiller général, maire de Saint-Gildas.
- 25 Devalette jeune, négociant, à Nort.
- 26 Dezaunay, agriculteur, route de Rennes, 160.
- 27 Doré (Philibert), propriétaire, rue Crébillon.
- 28 M^{is} du Dresnay, propriétaire, maire de Fégréac.
- 29 Dufour ✻, propriétaire, place Notre-Dame.
- 30 Etienne (Emile) ✻, raffineur, rue de Bréa.
- 31 Esnoul le Sénéchal, propriétaire, rue Gresset, 13.
- 32 Fleury, propriétaire, maire de Mauves.
- 33 Ganuchaud, conseiller général, maire de S^t-Mars-du-Désert.
- 34 Gauchet, négociant, quai Fosse.
- 35 Giraud-Varsavaux, propriétaire, rue Jean-Jacques.
- 36 Goullin (G.), propriétaire, place Launay, 5.
- 37 Guérin, direct^r des Sucreries de l'Ouest, rue Voltaire.
- 38 Guibourd de Luzinais ✻, président du Tribunal civil, rue Héronnière.
- 39 Harmange, propriétaire, rue Gresset, 15.
- 40 Herbelin, O. A., place Louis XVI.
- 41 Jourdan (Adolphe), propriétaire, rue Guépin.
- 42 V^{te} de Lambilly, propriétaire, rue Sully.
- 43 Leblanc neveux, négociant, prairie au Duc, 4.

- 44 Lebreton (Alcime), propriétaire, boulevard Delorme.
- 45 Lechat ✻, négociant, place Launay, 5.
- 46 Leclerc (Aug.), propriétaire, rue Lamoricière.
- 47 Le Cour (Charles), propriétaire, conseiller général, rue de Bréa, 2.
- 48 Léonard, pharmacien, place du Pilon.
- 49 Leroux (Jules), propriétaire, rue Copernic.
- 50 Levesque père, propriétaire, place Lafayette.
- 51 Lotz aîné, propriétaire, rue Moulin-des-Poules.
- 52 Lucas, industriel, place Duchesse-Anne.
- 53 De Lézardière, propriétaire, rue Tournefort.
- 54 Magré, propriétaire, rue Santeuil.
- 55 Massion-Rozier, propriétaire, quai Richebourg.
- 56 Ménard, propriétaire, rue Gresset, 9.
- 57 Monnier, ingénieur, agriculteur, Saint-Gildas-des-Bois.
- 58 Mongin, propriétaire, rue Voltaire.
- 59 Mouraud, négociant, à la Grenouillère.
- 60 Mosneron-Dupin, propriétaire, rue Voltaire.
- 61 Peigné-Lebeau, propriétaire, quai Duguay-Trouin, 5.
- 62 Pilon (Eug.), industriel, à Chantenay.
- 63 Pilon (Jules), industriel, à Chantenay.
- 64 Pilon (Emile), industriel, à Chantenay.
- 65 Pineau (Francis), propriétaire, rue Cassini.
- 66 Renaud (Paul) ✻, mécanicien, prairie de Mauves.
- 67 Renault, quai Jean-Bart, 3.
- 68 Reneau, marchand à Legé.
- 69 Rieffel ✻, direct. hon. de Grand-Jouan, à Grand-Jouan.
- 70 Rouche père, négociant, quai Fosse, 53.
- 71 Rouche fils, négociant, quai Fosse, 53.
- 72 Rousseau, négociant, rue d'Alger, 5.
- 73 Seidler (Charles), négociant, quai Fosse, 70.
- 74 Serpette ✻, industriel, rue Lamoricière.
- 75 Siffait, propriétaire, rue de Bréa, 5.
- 76 Simon (Amaury), conseiller général, St-Nicolas-de-Redon.

- 77 Thébaud (Prosper), minotier, quai Saint-Louis.
- 78 Thébaud-Porteau, négociant, boulevard Delorme.
- 79 Toché, négociant, prairie au Duc.
- 80 Toché, négociant, prairie au Duc.
- 81 Valentin, docteur-médecin, rue de Gigant.
- 82 Varsavaux, propriétaire, rue Crébillon, 24.
- 83 Verger, propriétaire, place de la Monnaie.
- 84 Voruz aîné ✻, maire d'Aigrefeuille, rue Linnée.
- 85 Voruz jeune, agriculteur, rue de Gorges, 7.

LISTE DES MEMBRES

INSCRITS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 1883.

Séance du 13 janvier.

- 1 Lotz (Alfred), mécanicien, rue Canclaux.
- 2 Lequen (Raoul), propriétaire, rue de Bréa, 2.
- 3 Le Cour (Henri) ✻, maire de Camphon, rue de Bréa, 2.
- 4 Jollan de Clerville, propriétaire, rue des Cadeniers.
- 5 Vincent père, propriétaire, quai des Tanneurs.
- 6 Pellerin (James), propriétaire, rue Rosière.

Séance du 10 février.

- 7 Hersart (Eugène), propriétaire, au Buron (Vigneux).
- 8 Ciron (Gustave), éleveur, rue Saint-Clément, 36.
- 9 M^{rs} de Ternay, conseiller général, maire du Bignon, rue Tournefort.
- 10 Litoux (Ch^s), propriétaire, à St-Herblain.
- 11 C^{te} de Juigné, député, conseiller général, Saint-Hilaire-de-Chaléons.
- 12 Hocquard, agriculteur, Saint-Hilaire-de-Chaléons.

- 13 Chesneau, propriétaire, rue Marceau.
- 14 Chabrier, professeur (Institution Livet), 5, rue Verrerie.
- 15 De Cornulier (Arthur), propriétaire, rue Tournefort.
- 16 Barthélemy, docteur-médecin, boulevard Delorme, 17.
- 17 Caillé (Dominique), négociant, rue du Château, 1.
- 18 Caillé (Léon), négociant, rue du Château, 1.
- 19 Cheguillaume (Edmond), propriétaire, rue Racine 10.
- 20 Cormier (Pierre), propriétaire, Pont-Rousseau.
- 21 Dianoux, docteur-médecin, rue Affre, 1.
- 22 Dupont (Dominique), propriétaire, Ancenis.
- 23 Giton-Rouillard, négociant, rue des Bons-Français.
- 24 Guillon (Frédéric), négociant, rue Poissonnerie, 9.
- 25 Huard (Frédéric), négociant, à Pont-Rousseau.
- 26 Joûon (François), docteur-médecin, rue de Courson.
- 27 Leglas-Maurice ✻, industriel, rue de Briord, 9.
- 28 Loiret (Stanislas), négociant, rue du Bouffay, 2.
- 29 Naud (Louis), négociant, Pont-Rousseau.
- 30 Nau (Paul), architecte, rue Lafayette.
- 31 Ollive (Jules), négociant, Pont-Rousseau.
- 32 Ollive (Jean-Baptiste), négociant, Pont-Rousseau.
- 33 Pellerin (Charles), raffineur, quai Richebourg.
- 34 Polo (Jules), propriétaire, rue Bel-Air.
- 35 Rivron (Jean-Baptiste), tanneur, place Royale.
- 36 Talva (François), négociant, à Pont-Rousseau.

Séance du 17 mars.

- 37 Fonteneau, propriétaire, Chêne des Perrières, Fay.
- 38 Nidelet (Urbain), notaire, rue Crébillon.
- 39 Prémion, propriétaire, à Trevellec, Herbignac.
- 40 De Couëssin (Athenas), propriétaire, à Kougat, Assérac.
- 41 Du Ponceau, propriétaire, place de la Préfecture.
- 42 Brindeau, maire de Legé.
- 43 Maugras, négociant, quai Flesselles.
- 44 Bréjeau (Eugène), propriétaire à Guérande.

- 45 Quilgars, conseiller général à Guérande.
46 Baudouin, maire de Mouzeil.
47 Bascher (Alfred) ✻, maire de Bouguenais, impasse Saint-Laurent.
48 Beuchet (Alexandre), propriétaire, rue de Briord, 13.
49 Beuchet (Henri), propriétaire, quai Duquesne.
50 Binet (Auguste), maire de St-Julien-de-Concelles, rue du Moulin.
51 Bernaudeau (Félix), doct.-méd., petite rue Bon-Secours.
52 Linyer (Louis), maire d'Héric, rue Paré, 1.
53 C^{te} de Monti de Rezé (Henri), propriétaire, rue Fénelon.
54 Naintré (Henri), propriétaire, quai de l'Île-Gloriette, 6.
55 Ollivié (Hippolyte), expert, rue Mercœur, 2 bis.
56 Riom (Eugène), propriétaire, boulevard Delorme, 35.
57 Riom (Jules), propriétaire, place Lafayette, 1.
58 Rouxeau (Frédéric), propriétaire, quai Turenne, 13.
59 Souchet (Louis), négociant, quai de l'Hôpital.
60 Suser (Henri), industriel, rue de Versailles.
61 Thibaud (Francis), propriétaire, rue Mazagran, 6.
62 Van Iseghem (Henri), conseiller gén., rue du Calvaire, 9.

AVIS.

MM. les Membres du Comice sont instamment priés de donner avis des inexactitudes qui auraient pu se glisser dans l'indication de leurs noms, prénoms, profession ou domicile.

DU ROLE

DU COMICE CENTRAL OU DÉPARTEMENTAL.

Sully disait que l'agriculture est l'une des mamelles de la France. Ces paroles, que le grand Ministre de Henri IV prononçait, il y a plus de trois siècles, sont toujours vraies, et elles le sont surtout pour notre département qui est un de ceux de toute la France où l'agriculture occupe le plus de bras.

Mais, si dans le département de la Loire-Inférieure l'agriculture est l'industrie la plus importante; si la presque totalité de la population, en tant que propriétaire ou fermier, vit ou est intéressée aux résultats de cette industrie, il n'en est pas moins malheureusement vrai que les meilleures méthodes de culture et les instruments de travail perfectionnés y sont peu répandus.

D'où vient donc que notre département, ayant un intérêt capital à augmenter la production agricole et à en diminuer le prix de revient, soit un de ceux où l'agriculture a fait le moins de progrès? Comment expliquer tant d'insouciance, apparente au moins, à côté d'un si grand intérêt? Nous ne croyons pas exagérer en disant que, si notre agriculture ne s'avance que d'un pas aussi lent dans la voie du progrès, cela tient au défaut d'organisation de ce que nous appellerons la population agricole. En effet, il n'y a plus de si petite industrie qui n'ait sa représentation ou par des délégués ou par une chambre syndicale. Le commerce et l'industrie ont, depuis longtemps, des chambres de commerce, fortement constituées, pour veiller sur les intérêts des industriels et des commerçants et pour les défendre quand ils sont menacés.

En regard de ces utiles assemblées, qu'avons-nous pour nous représenter, nous le plus grand nombre, nous les agriculteurs ou les intéressés aux choses agricoles? Le Comice

central ou départemental. Malheureusement, par suite d'une insouciance coupable des grands et des petits propriétaires, la presque totalité des cultivateurs ignorent les travaux du Comice central et même jusqu'à son existence. Ces propriétaires, négligeant leur plus grand intérêt, oublient combien il leur serait utile de s'affilier à ce comice, d'en former, par le groupement de tous les intéressés, une institution forte et rayonnante.

Appuyé sur le concours de tous les intérêts agricoles, le Comice central trouverait une autorité toute nouvelle, et pour les éclairer dans la voie du progrès et pour les défendre, toutes les fois que besoin serait. L'union fait la force: ce vieil adage trouve ici une de ses meilleures applications. La présence, dans le Comice central, de tous ceux qui, de près ou de loin, portent intérêt aux choses de l'agriculture, aurait encore cet immense avantage de multiplier les communications et les discussions agricoles et de centupler, dans les campagnes, la propagande en faveur des progrès que l'expérience a confirmés, et par la parole et par le bulletin de l'association.

Apôtre convaincu de la nécessité de l'union et de la représentation des intérêts agricoles, si grands dans notre département, nous n'hésitons pas à faire appel au concours de tous les intéressés ;

A celui de toutes les communes, représentées par un délégué désigné par le Conseil municipal ;

A celui de tous les Comices cantonaux qui désigneraient également des délégués pour les représenter ;

Au concours de tous les propriétaires de biens ruraux et de tous les cultivateurs qui pourront venir à nos réunions.

Nous les conjurons enfin de s'affilier au Comice central de notre département, de s'associer à ses travaux et de faire ainsi œuvre éminemment utile aux intérêts agricoles.

RAPPORT

SUR

LA PRIME D'HONNEUR

DÉCERNÉE EN 1882, DANS L'ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF,

PAR M^r V. DEZAUNAY.

Depuis l'institution de la prime d'honneur, c'est la troisième fois que le Comice est appelé à choisir son lauréat dans l'arrondissement de Paimbœuf, et c'est avec une réelle satisfaction que la Commission a vu les concurrents se présenter plus nombreux que précédemment. En effet, elle n'a pas reçu moins de quatorze déclarations de toutes sortes qui ont nécessité des excursions très intéressantes dans sept communes différentes, savoir : Saint-Hilaire-de-Chaléons, Sainte-Pazanne, Chémeré, Chauvé, Saint-Père-en-Retz, Saint-Michel-Chef-Chef et Rouans.

Quelquefois les commissions ont eu quelque difficulté pour trouver un lauréat digne de la prime d'honneur et une année même cette récompense n'a pu être décernée.

Cette année, les préoccupations de la Commission ont été toutes différentes, les concurrents étant nombreux et méritants. Aussi, bien que le programme publié par le Comice n'eût annoncé qu'une seule récompense, nous eussions éprouvé un vif regret en étant obligé de laisser dans l'ombre plusieurs cultivateurs que nos ressources trop limitées ne nous permettaient pas de récompenser.

*

Nous devons remercier hautement MM. le baron de Lareinty et le comte de Juigné qui, par leurs dons généreux, nous ont permis de décerner trois primes supplémentaires, donnant par là une nouvelle preuve de leur vive sollicitude pour tout ce qui touche à la prospérité de la première de nos industries nationales.

Espérons que cet exemple ne sera pas sans imitateurs et que chaque année le Comice pourra augmenter ses primes par quelques dons gracieux.

Nous ne passerons pas en revue les quatorze concurrents que nous avons été appelé à visiter, ce serait beaucoup trop long ; nous décrirons les exploitations qui se sont présentées pour la prime d'honneur et mentionnerons seulement les concurrents qui ont obtenu des médailles de spécialité.

PRIME D'HONNEUR.

I.

LE MARAIS-HÉRY, COMMUNE DE CHAUVÉ.

La ferme du Marais-Héry est située dans la commune de Chauvé, sur le bord même des marais qui longent l'étier de la Haute-Perche. Cette ferme, qui comprend une surface de 41 hectares, est exploitée depuis 1879 seulement par les frères Boucard. Depuis leur entrée, les fermiers ont exécuté quelques travaux, levé quelques chintres et construit quelques fossés neufs sur lesquels on a eu le tort de ne pas mélanger du plant de chêne avec le plant d'épines qui seul garnit les talus.

Les céréales, d'une belle venue, laissent à désirer sous le rapport de la propreté, les sarclages si nécessaires, surtout cette année, leur ont malheureusement fait défaut. Toute l'attention

des fermiers paraît se porter sur les prairies qui comprennent une surface de 12 hectares environ, dont 9 de marais. Ces derniers, à la vérité, sont de qualité assez médiocre, mais sont cependant d'une grande ressource par le fourrage abondant qu'ils fournissent sans aucun frais.

Les terres sont graissées avec le fumier additionné de goémon qu'il est facile de se procurer à des prix très modérés en le faisant venir par l'étier. C'est assurément là un avantage considérable pour l'exploitation de la ferme du Marais-Héry.

Le jardin parfaitement tenu et bien approvisionné est confié aux soins exclusifs du père Boucard qui le cultive avec une sorte de passion.

La ferme du Marais-Héry, par sa position sur le bord des marais, à proximité de l'étier, possédant une vigne d'un bon rapport, un taillis suffisamment grand et des terres de bonne qualité, se trouve dans d'excellentes conditions d'exploitation. Il est certain que les frères Boucard, qui l'exploitent depuis quelques années seulement, y feront de bonnes affaires lorsqu'ils auront eu le temps d'y effectuer les travaux d'amélioration nécessaires pour sa mise en bon état.

II.

GAZON, COMMUNE DE CHÉMERÉ.

La ferme de Gazon, commune de Chémeré, dépendait autrefois du domaine du Bois-Rouaud, aussi les bâtiments sont-ils mieux aménagés qu'ils ne le sont généralement dans notre pays. Les étables pourvues de mangeoires avec chamoises évitent toute déperdition de nourriture tout en facilitant beaucoup le service. Les pièces de terre, de grandeur convenable et sensiblement uniformes, sont toutes protégées par de bons fossés bien entretenus. Le fermier Choblet, qui exploite Gazon depuis déjà fort longtemps, est donc dans des

conditions supérieures à celles dans lesquelles se trouvent généralement nos cultivateurs.

Tout le bétail est de race parthenaise rappelant parfaitement son origine : l'étable du Bois-Rouaud, où se trouve le taureau auquel Choblet conduit avec raison toutes ses vaches. Tous les veaux qui naissent à Gazon sont élevés, sauf ceux qu'il est nécessaire de réformer. Aussi le bétail est-il de bonne qualité et présentant un type parfaitement régulier; malheureusement il n'est pas nombreux : environ vingt têtes de bétail sur plus de 31 hectares. A Gazon, les soles consacrées aux céréales occupent près de 7 hectares, ce qui est évidemment beaucoup trop, d'autant plus que pour obtenir cette surface, il est souvent nécessaire de mettre deux années consécutives du froment dans la même pièce de terre, ce qui constitue une pratique essentiellement mauvaise. Il serait préférable d'augmenter les soles de fourrages et notamment celles destinées à la nourriture d'hiver. Cela permettrait d'entretenir un bétail plus nombreux tout en le nourrissant aussi bien qu'il l'est actuellement. En outre, par suite de ses nombreuses cultures de céréales, le fermier vend, chaque année, un excédent de paille que son bétail trop restreint n'a pu consommer. Tout cela n'indique-t-il pas clairement qu'à Gazon les céréales ont une trop large part dans la culture et qu'il y aurait avantage à chercher à développer le bétail qui, aujourd'hui plus que jamais, paraît devoir être l'objectif de tout cultivateur ?

Les trèfles sont abondants. Au printemps, tous les froments, après le premier binage, reçoivent une semaille de cette précieuse légumineuse qui fournira à l'automne suivant un bon pâturage et qui, la seconde année, sera destinée soit à être convertie en fourrage sec, soit à être livrée comme pacage aux animaux. Dans ce dernier cas, Choblet sème avec raison un mélange de trèfle violet et de trèfle blanc. Une luzerne parfaitement réussie était malheureusement trop peu étendue.

Enfin 6 hectares environ de prairies bien entretenues fournissent le foin nécessaire et donneront un regain après la fauchaison.

L'alimentation du bétail durant la belle saison se trouve de la sorte parfaitement assurée. Malheureusement les fourrages d'hiver sont loin d'être aussi abondants, car en dehors du foin nous ne trouvons guère que 2 hectares de choux et racines. Il serait assurément préférable de restreindre les cultures de céréales, bien que cela dût entraîner une diminution dans les surfaces consacrées au trèfle, pour développer plus largement la culture des choux et racines destinés à donner au bétail une nourriture verte pendant l'hiver.

Avec le système de culture de Choblet, ce sont les animaux eux-mêmes qui ramassent leur nourriture pour ainsi dire toute l'année, sauf les quelques jours où ils ne peuvent être envoyés à la pâture à cause du mauvais temps. Avec un peu plus de stabulation, il faudrait, à la vérité, davantage de main d'œuvre (mais ce n'est pas celle-ci qui fait défaut à Choblet, bien au contraire); mais aussi on produirait plus de fumier et on pourrait consommer toute la paille récoltée et cela pour le plus grand profit de tout le monde.

Les froments sont beaux et bien faits : un essai de blé Victoria a donné, dès l'année dernière, un bon résultat et sa culture va être développée.

Les chintres sont en bon état : on voit que depuis longtemps elles sont régulièrement levées, ce qui donne à toutes les pièces un aspect de propreté qui a bien sa valeur. Le jardin bien tenu est approvisionné de légumes destinés à être consommés par le ménage.

Si la ferme de Gazon est bien faite, ses cultures propres et bien réussies, nous regrettons d'y rencontrer beaucoup trop de jachères, des froments redoublés et un bétail trop peu nombreux.

III.

LA NICOLLIÈRE, COMMUNE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ.

La Nicollière, située en la commune de Saint-Père-en-Retz, contient environ 21 hectares et est exploitée par Louis Forest, qui l'a acquise il y a environ 5 ans.

Depuis cette époque de nombreux travaux d'améliorations foncières ont été mis à exécution. Beaucoup de chintres ont été levées et les terres en provenant ont permis de niveler un peu les pièces. Des rigoles ont été creusées pour faciliter l'écoulement des eaux, constituant un véritable drainage à ciel ouvert. Un mauvais taillis a été défriché et mis en culture.

Les blés faits en partie sur des pommes de terre et en partie sur des betteraves à sucre sont également bien réussis. Depuis l'installation de la sucrerie de Paimbœuf, Forest a toujours livré quelque peu de racines à l'usine; il est fâcheux qu'il n'entre pas plus franchement dans la voie de la nourriture avec les pulpes de sucreries, car c'est là le véritable avantage de la culture de la betterave industrielle.

A la Nicollière on ne cultive que le chou moellier qui passe l'hiver en terre. Cette pratique nous a paru blâmable en ce sens que cette variété de chou, qui redoute beaucoup le froid, demande à être piquée de bonne heure de façon à pouvoir être effeuillée dès le mois d'août et arrachée vers le commencement de novembre, laissant la terre libre pour recevoir une semaille de froment. Les troncs du chou moellier emmagasinés dans un local sain et convenablement exposé se conservent parfaitement tout l'hiver et constituent une excellente nourriture, notamment pour le bétail mis à l'engraissement. Mais c'est une grave erreur que de vouloir faire du chou moellier un fourrage passant l'hiver en terre où il gèle très facilement et peut mettre le cultivateur dans un sérieux embarras, en le privant tout-à-coup d'une nourriture sur laquelle il comptait pour hiverner son bétail.

Du reste, cette pratique regrettable ne paraît pas être spéciale à Forest, car nous avons rencontré beaucoup d'autres cultivateurs agissant de la même façon. Il y aurait intérêt à propager dans cette région la culture du chou cavalier et du chou à mille têtes qui sont les fourrages d'hiver par excellence.

Forest a semé une luzernière : ce fourrage est encore trop peu répandu dans notre contrée ; mais pour qu'il puisse rendre tous les services qu'on est en droit d'en attendre, il est indispensable qu'il soit semé sur un sol convenablement préparé. Les prés sont en voie d'amélioration et un tas de terre de route mélangée avec des plâtras provenant de la démolition de l'église de Saint-Père-en-Retz formeront un excellent compost qui modifiera très avantageusement la nature des prés.

Le bétail est peu nombreux, mais de bonne qualité et bien soigné ; on y trouve notamment un fort bon taureau primé l'année dernière au concours de Saint-Père-en-Retz.

A la Nicollière nous avons constaté une étrange servitude imposée au fonds de Forest et dont on ne trouve probablement d'exemple nulle part. En effet, la ferme de la Nicollière serait grevée d'un droit de servitude régulièrement constitué depuis quelques années seulement, sur tous les purins des étables, que Forest est tenu de laisser couler sur la propriété voisine, alors qu'il lui serait très facile de les conduire sur les prairies beaucoup plus à proximité des étables que les terres au profit desquelles est constituée la servitude.

On a peine à se figurer qu'une telle charge ait pu être imposée à un fonds ; mais enfin, Forest affirme qu'elle existe, et dès lors il faut bien la subir. A la vérité Forest a le droit de ne pas laisser échapper ses purins des étables en les faisant absorber par une litière abondante. Mais souvent celle-ci fait défaut, c'est alors le cas de mettre à profit une pratique souvent recommandée et qui consiste à garnir le

fond des étables avec une couche de terre perméable destinée à absorber les purins. Cette terre sortie de l'étable, en même temps que le fumier, constituera un excellent terreau pour engraisser les prairies.

En résumé, la Nicollière est une ferme en voie de transformation sur laquelle de nombreux travaux ont déjà été accomplis, mais qui n'est pas encore arrivée à un degré de perfection suffisante pour pouvoir lutter avantageusement avec les exploitations beaucoup plus anciennes que nous allons passer en revue. Si Forest, qui est un cultivateur actif, poursuit avec le même zèle l'œuvre qu'il a commencée, il est hors de doute que la Nicollière sera un concurrent très sérieux en 1887, époque à laquelle les cultivateurs de l'arrondissement de Paimbœuf seront de nouveau appelés à se disputer la prime d'honneur.

IV.

LA PRÉAUTÉ, COMMUNE DE SAINTE-PAZANNE.

Depuis le 25 avril 1877 les frères Dubreuil cultivent, en Sainte-Pazanne, la terre de la Préauté, comprenant 54 hectares donc 6 hect. 40 seulement en prairies et 3 hect. 60 en vignes.

A leur entrée les fermiers trouvèrent des bâtiments tout à fait insuffisants bien que fort nombreux. Leur disposition très défectueuse ne permettait pas de loger la quantité de bétail nécessaire pour exploiter convenablement la ferme. Heureusement, le propriétaire chargea Dubreuil du soin d'aménager tous les bâtiments comme il l'entendrait, et le résultat a prouvé que le propriétaire avait bien placé sa confiance.

L'avenue, qui conduit à la ferme, abandonnée depuis longtemps, était devenue très difficilement praticable ; en arrivant à la Préauté, Dubreuil s'est empressé de l'améliorer. Il l'a dressée et nivelée, sans l'empierrier toutefois, mais il l'a

mise dans un état suffisamment carrossable pour que notre voiture ait pu la parcourir au trot. En cela Dubreuil n'a pas suivi les déplorables habitudes des campagnes où un fermier ne se décide à combler un trou que lorsqu'il en a souffert de longues années et y a brisé nombre de harnais. Sous ce rapport les fermiers de la Préauté sont une heureuse exception qui mérite d'être signalée.

Les prés, qui ne contiennent qu'une surface de 6 hect. 40, sont évidemment trop peu étendus pour entretenir un nombreux bétail; c'est pour remédier à cette fâcheuse situation que les emblavures de fourrages ont un si grand développement. Ainsi nous trouvons environ 5 hectares de choux et racines et de très nombreuses pièces de trèfles pour foin ou pour pâture. Au nombre des racines cultivées notons 1 hect. 50 de betteraves à sucre destinées à être livrées à la sucrerie, mais avec rachat de pulpes pour son charroi de retour, de façon à ne pas faire sortir la plus petite quantité de fourrages. Aussi Dubreuil est-il très disposé à accroître sa culture de betterave industrielle qui lui paraît rémunératrice, tandis que les fermiers qui se contentent de vendre leurs racines sans ramener de pulpes pour nourrir leur bétail ne sont-ils pas disposés à développer une culture qui ne peut pas, dans ces conditions-là, donner des avantages très marqués.

Malheureusement les blés ne sont pas suffisamment propres; on voit facilement que les sarclages ont fait défaut, surtout cette année où les pluies continuelles sont venues favoriser, outre-mesure, le développement des mauvaises herbes. Cette infériorité tient un peu à ce que les frères Dubreuil, étant obligés d'employer beaucoup de domestiques, ne peuvent prodiguer les façons à la main qui leur sont très onéreuses. Le blé du pays a été remplacé par le blé bleu ou blé de Noë sur la totalité de la ferme. Une petite culture de blé Victoria à titre d'essai prouve que le fermier cherche la variété qui, dans son sol, peut donner le rendement le plus élevé.

Le bétail est nombreux et en bon état, mais il manque complètement d'uniformité. Dubreuil ne faisant que des animaux de boucherie, n'entretient de vaches que la quantité qui lui est nécessaire pour les besoins de sa maison et doit dès lors aller chercher un peu partout les animaux dont il a besoin. Avec ce mode de spéculation, l'idée devait venir naturellement d'essayer les croisements Durham qui, par leur précocité, arrivent plus économiquement au but recherché. C'est une expérience que Dubreuil se propose de faire, mais en déclarant avec raison qu'il n'entend chercher dans la race Durham que l'animal propre à faire de la viande et qu'il désire conserver la race nantaise pour ses bœufs de travail et ses vaches à lait.

L'outillage est rudimentaire : il ne comprend pas de houe notamment. Dubreuil paraît trouver plus avantageux de passer dans ses sillons une charrue à laquelle il a enlevé le versoir, prétendant que le travail ainsi exécuté est supérieur à celui qu'on obtient avec la houe. Il est permis de douter de cette affirmation et nous pensons bien, au contraire, que le labour produit par la houe est un travail spécial que ne saurait exécuter une charrue même lorsqu'elle a été privée de son versoir.

Les frères Dubreuil sont assurément des cultivateurs intelligents ayant largement profité des leçons de leur père qui, en 1872, obtenait la prime d'honneur du Comice central et quelques années plus tard remportait un prix cultural au Concours régional. Toutefois, tout en reconnaissant qu'il y a de fort bonnes pratiques chez eux, nous devons blâmer l'étendue excessive qui est consacrée à la culture du trèfle. Au moment de notre visite, cette seule légumineuse n'occupait pas moins de 10 hectares sur une ferme dont les terres de labour, proprement dites, n'excèdent pas 42 à 43 hectares. Une semblable méthode peut être très lucrative actuellement; mais assurément elle ne saurait se prolonger avantageu-

sement et nous sommes persuadés que les frères Dubreuil agiraient tout autrement s'ils étaient propriétaires de la Préauté, au lieu d'en être seulement fermiers pour un laps de temps assez court.

Néanmoins le Comice décerne aux fermiers de la Préauté la médaille d'argent grand module et 100 francs offerts par M. le baron de Lareinty pour leurs aménagements d'étables bien entendus, l'amélioration très sensible de leur chemin et enfin pour leur spéculation bien suivie sur le bétail.

V.

LA PICHONNAIS, COMMUNE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ.

Depuis 1840, François Leduc cultive la Pichonnais, en Saint-Père-en-Retz. Cette terre, qui renferme 43 hectares, a nécessairement subi de nombreuses améliorations foncières pendant cette longue période.

Les bâtiments, qui sont nombreux, sont disposés d'une façon assez convenable, bien que n'étant pas parfaitement aménagés et obligeant le fermier à avoir des écuries un peu de tous côtés, ce qui est toujours une condition désavantageuse.

Le sol de la Pichonnais est généralement de bonne qualité, seules quelques terres, en landes autrefois, sont encore de qualité médiocre par suite de leur situation basse et humide. Mais celles-ci, qui sont en très petite quantité, ne sont pas aussi désavantageuses qu'on pourrait le supposer, car elles sont fort convenables pour les pâtures d'automne et certaines cultures fourragères telles que les choux et les rutabagas.

La pomme de terre, qui est la culture principale de la Pichonnais, atteint, dans les environs de Paimbœuf, des prix élevés qui ont puissamment contribué au développement de cette culture. Ainsi, elle se vendait 17 et 18 fr. la barrique

au début de la récolte et à la fin du mois de juin elle atteignait encore le prix de 12 fr. Dans de telles conditions, il y a assurément du profit à produire des pommes de terre, surtout si on tient compte de l'époque à laquelle se fait la récolte, c'est-à-dire aux mois de juin, juillet et août, à une saison où la terre est généralement facile à travailler et les chemins en bon état pour charroyer. Mais la culture de la pomme de terre ne laisse absolument rien sur la ferme pour le bétail, aussi trouvons-nous à la Pichonnais trop peu d'animaux, parce que la nourriture fait défaut et que presque toujours on est contraint de consommer la paille comme fourrage et non comme litière. Les betteraves à sucre qui sont cultivées à la Pichonnais sont exportées aussi elles en totalité et ce déficit dans la nourriture du bétail n'est pas compensé par un apport suffisant de pulpes.

Les prés ont été améliorés, un chemin a été changé de place, ce qui a permis d'agrandir une prairie sur laquelle tous les égouts des cours, soigneusement recueillis, peuvent être dirigés par de petites rigoles.

Partout la main d'œuvre est la grosse difficulté de la culture. Obligés de prendre des domestiques, tous les cultivateurs se plaignent vivement, non seulement du prix toujours croissant des valets de ferme, mais encore de la difficulté qu'il y a à se procurer des ouvriers qui, aujourd'hui, se dirigent tous sur les centres industriels. Ce sont les céréales qui ont le plus à souffrir de cette pénurie de main d'œuvre, car dans ces cultures on ne peut substituer les façons à la charrue au sarclage à la main.

Le manque de bras est encore le motif pour lequel ce sont les animaux qui ramassent eux-mêmes leur nourriture dans les pièces, aussi bien dans les pâtures que dans les trèfles. Les vaches sont envoyées les premières, puis plus tard les moutons leur succèdent, enfin les oies viendront recueillir le peu qui aura été laissé par les autres animaux. Ce système, qui tend à

diminuer la période de stabulation pour revenir vers la culture pastorale, n'est certes pas un progrès ; toutefois, il faut bien reconnaître que ce mode de culture est devenu parfois nécessaire par suite des exigences toujours croissantes de la main d'œuvre.

Leduc a planté une vigne disposée pour être cultivée à la charrue. Les façons qu'il lui donne, tout en tenant la terre dans un état de propreté suffisante, ne sont pas celles que donnent généralement les vigneron, aussi bien ceux qui cultivent à la charrue que ceux qui font leur vigne à la main. Nous pensons que, de ce côté, Leduc aurait tout avantage à se conformer aux usages adoptés par tous les vigneron.

L'outillage de la Pichonnais est primitif : ce sont de vieilles charrues à avant-train fort massives et quelques herses d'un poids considérable ; assurément tous ces outils sont beaucoup plus lourds qu'il n'est nécessaire pour présenter une résistance suffisante.

La laiterie est bien tenue et bien disposée, les produits en sont de bonne qualité.

Bien que depuis 1840, date de l'entrée en jouissance de Leduc, le prix de fermage ait été notablement augmenté puisqu'il a été doublé, il est encore au-dessous de la moyenne. C'est une condition avantageuse pour Leduc, mais qui est également profitable au propriétaire. Celui-ci a tout intérêt à louer sa ferme un peu moins cher pour conserver un cultivateur soigneux qui accomplit de nombreuses améliorations foncières.

Il est regrettable que le bétail soit si peu nombreux et que, malgré cela, Leduc ne trouve pas encore le moyen d'obtenir assez de fourrages pour conserver sa paille pour litière. Il y a, de ce côté, de grands progrès à réaliser.

Néanmoins, il est constant que Leduc a considérablement amélioré la terre de la Pichonnais et qu'il serait à souhaiter

de voir son exemple avoir de nombreux imitateurs, malgré les points faibles que nous avons signalés dans sa culture.

Le Comice décerne à Leduc une médaille d'argent grand module donnée par M. le baron de Lareinty et 150 francs offerts par M. le comte de Juigné.

VI.

COMBERGE, COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF.

La métairie de Comberge, située commune de Saint-Michel-Chef-Chef, est exploitée à moitié fruits par Jean Mariot aidé de sa famille, y compris celle de son gendre. Les bâtiments, bien que ne présentant rien de particulier, sont très suffisants et ont été aménagés avec un soin qu'on ne rencontre que trop rarement dans nos campagnes. Une petite grange plus récemment construite permet de mettre à l'abri les charrettes et les outils qui sont trop souvent abandonnés aux intempéries des saisons faute d'un local pour les loger.

Nous trouvons, pour ainsi dire dans les dunes, une vigne de 4 hectares 20 ares bien façonnée et de bonne apparence, promettant une abondante récolte si le temps la favorise.

Au dire de Mariot, cette vigne pourrait produire 28 barriques à l'hectare, ce qui donnerait une récolte totale de 117 barriques. Du reste, le terrain est parfaitement convenable pour cette culture, et si les produits ne sont pas tout à fait satisfaisants comme qualité, le vin étant, jusqu'à ce jour, relativement rare dans cette localité, cela permet d'obtenir des prix aussi élevés que dans les bons clos des pays vignobles.

Si nous retranchons les 4 hectares 20 ares de vigne, qui ne font pas partie de la culture proprement dite, la métairie de Comberge ne possède plus que 18 hectares de terre. Ici le personnel ne comprend pas de domestiques, tout le travail est exécuté par la famille qui apporte dans l'accomplissement des

ouvrages une activité et un soin qu'on ne peut demander à des domestiques salariés. De ce côté, il y a pour Mariot une position essentiellement avantageuse.

La proximité du bourg de Saint-Michel-Chef-Chef n'a pas été sans une certaine utilité pour l'exploitation. Secondé par un propriétaire intelligent, qui n'a pas reculé devant la dépense occasionnée par la construction de divers toucs, Mariot a pu recueillir tous les égouts du bourg pour les amener sur ses prés. D'autre part, les eaux pluviales n'ont pas été abandonnées à elles-mêmes, elles sont toutes dirigées sur les prairies. Grâce à ces divers aménagements les prés occupent aujourd'hui une surface de 5 hectares 60 ares, soit presque le tiers des terres en culture. C'est là une excellente proportion que nous avons rencontrée assez rarement, bien qu'avec des soins intelligents il y ait bien peu de fermes où on ne pourrait l'atteindre. Les prés sont de bonne qualité ; toutefois, il reste encore quelques améliorations à réaliser pour pouvoir obtenir tout le foin qu'on peut espérer récolter à Comberge.

Mariot, comme beaucoup d'autres cultivateurs du pays de Retz, ne plante que le chou moellier qu'il laisse en terre tout l'hiver, comptant sur la Providence pour le préserver des gelées. A Comberge, nous avons remarqué de petits lots de maïs, de jarosse et de seigle, bien réussis, mais qui pourraient être aisément développés au détriment des jachères et cela pour le plus grand avantage du bétail qui consommerait un peu moins de paille et ferait davantage de fumier.

Comberge est situé dans des conditions exceptionnelles au point de vue des engrais. En effet, les terres sont fumées avec les fumiers d'étables mélangés avec les engrais de mer que chacun peut gratuitement aller chercher à la côte. C'est pour effectuer ces charrois difficiles sur les grèves de sable que Mariot est obligé d'entretenir un attelage de quatre forts bœufs qui n'auraient pas sans cela sa raison d'être sur une exploitation de 18 hectares seulement. Les charrois étant

nombreux et importants, Mariot a de suite compris toute l'économie qu'il y avait à avoir des voies de communications faciles. Aussi, trouvons-nous de bons chemins améliorés par le fermier, et dans lesquels on peut aisément charroyer en toute saison.

Les labours bien faits sont d'une profondeur suffisante, ce qui s'explique aisément avec les attelages puissants de la métairie ; les pièces de terre en bon état avec leurs chintres levées auraient cependant besoin de clôtures, car celles que nous avons vues ne méritent guère ce nom.

Le bétail, sans être mauvais, n'est pas d'un bon choix ; le taureau est insuffisant et naturellement les produits se ressentent de cette infériorité. Il y aurait un réel profit à se procurer de bons reproducteurs mâles et femelles, surtout quand on veut faire de l'élevage. De bons animaux ne coûtent pas davantage à élever que des sujets médiocres et se vendent plus chers.

Enfin, un jardin bien entretenu et une habitation confortablement aménagée attestent partout le bien-être du métayer qui doit se trouver heureux du concours qu'il a rencontré dans son propriétaire. Celui-ci, en procurant à Mariot les moyens de travailler commodément et fructueusement, a fourni une nouvelle preuve des avantages réels qu'on peut retirer de cette association du capital et du travail qui constitue le contrat de métayage.

Dans les conditions avantageuses où se trouve placée la ferme de Comberge, avec une vigne pouvant donner des produits fort élevés, avec des prés irrigués d'eau riche et avec la facilité de se procurer à bon compte des engrais sur la valeur desquels on n'est jamais trompé ; dans ces conditions, disons-nous, il est encore possible de faire mieux. Nous espérons que Mariot n'a pas fait toutes ses preuves et que nous le retrouverons au nombre de nos concurrents de 1887. De plus, ses améliorations foncières et enfin sa culture de

vigne présentée pour le concours de viticulture, nous ont paru des titres suffisants pour lui décerner la médaille d'argent grand module et 200 fr. mis à notre disposition par M. de Lareinty, sénateur, conseiller général de Saint-Père-en-Retz.

VII.

LA JOLINIÈRE, COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS.

La ferme de la Jolinière est située commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons. Elle comprend une surface de 57 hectares 80 ares et est exploitée depuis 1862 par Pierre Chauvet.

Les bâtiments comme tous ceux des fermes qui dépendent du domaine du Bois-Rouaud sont aménagés avec un soin tout particulier, dénotant chez le propriétaire une connaissance approfondie des choses rurales. Les étables sont ce qu'elles devraient être partout, c'est-à-dire pourvues de mangeoires. Cette disposition est pour le fermier une source réelle d'économies dans la nourriture et dans le personnel chargé des soins du bétail.

Chauvet exploite sa ferme avec sa famille déjà nombreuse aidée de deux valets et de deux filles de ferme ; mais d'ici quelques années il peut espérer suffire avec sa famille seule aux travaux de son exploitation.

Le sol de la Jolinière est généralement de nature consistante et malheureusement imperméable, ce qui a nécessité certains travaux d'assainissement dont les uns ont été exécutés à ciel ouvert et dont les autres constituent un véritable drainage. Pour la confection de ces travaux, le propriétaire a fourni la pierre et fait tracer le nivellement ; le fermier a exécuté l'ouvrage. Tous deux y ont trouvé avantage ; celui-ci a vu sa terre assainie, ses récoltes assurées, et par suite ses profits augmentés ; celui-là a vu son sol amélioré et par suite son capital accru.

Sur les 57 hectares 80 ares de la Jolinière, les prairies entrent pour 11 hectares, la vigne pour 1 hectare 50 ares et le taillis pour 85 ares. L'excédent est en terre labourable. Les prés sont encore en trop petite quantité, bien que Chauvet les ait portés de 6 hectares 60 ares (surface qu'ils couvraient en 1862) à 11 hectares. Ils ne forment pas encore le cinquième des terres de la Jolinière ; c'est évidemment trop peu. Malgré cela nous devons féliciter le fermier des améliorations qu'il a réalisées en créant plus de 4 hectares de prés. Bien que ces prairies soient de qualité médiocre, ce qui provient pour beaucoup de la nature du sol humide et imperméable, nous devons reconnaître qu'elles sont l'objet de soins judicieux. Outre les quelques drainages que nous avons signalés, nous remarquons de nombreuses rigoles d'irrigation chargées de répandre sur les prés les eaux fertilisantes recueillies de tous côtés. Naturellement, les purins n'ont point été oubliés dans les fossés des chemins, ils sont ramassés avec soin et sont employés suivant les besoins, soit pour l'enrichissement des fumiers, soit pour l'engraissement des prés.

L'assolement suivi à la Jolinière n'est pas le même sur toute l'exploitation, ce que Chauvet explique par la nature variable de son sol. Sur les terres argileuses l'assolement est biennal : blé et pâture enssemencée ; sur les autres terres, il est triennal : plante sarclée, blé et pâture enssemencée. Nous ne voyons pas bien pour quelle raison sur les terres argileuses on ne ferait pas précéder le blé d'une culture de plantes sarclées. Il nous semblerait préférable d'adopter l'assolement triennal pour toute la ferme ; d'autant plus que dans l'état actuel le trèfle revient bien souvent sur les mêmes terres.

Dans toutes les exploitations que nous avons été appelés à visiter cette année, nous avons constaté de beaux froments faisant espérer une récolte abondante ; seulement la majeure partie laissait beaucoup à désirer au point de vue des sarclages. Assurément, l'année très pluvieuse a beaucoup favorisé le

développement des mauvaises herbes et réellement nous ne pouvions espérer rencontrer des récoltes très propres. Les céréales de la Jolinière sont cependant celles qui nous ont paru les plus nettes ; assurément, la main-d'œuvre n'avait pas été épargnée ; du reste, Chauvet est dans de bonnes conditions sous ce rapport, car pour sarcler les froments, les femmes et les enfants sont parfaitement convenables, tandis qu'il est beaucoup d'autres travaux pour lesquels Chauvet ne peut employer sa famille encore trop jeune.

Le peu de prairies dont dispose Chauvet a poussé celui-ci à développer très largement la culture du trèfle, soit pour faire du foin, soit pour se procurer des pâtures. Au mois de mars ou avril, après le sarclage des blés, on y sème du trèfle à raison de 12 à 15 kil. seulement à l'hectare. Après l'enlèvement de la récolte de froment, le trèfle donne une excellente pâture. L'année suivante, la première coupe est convertie en foin et la seconde est abandonnée comme pacage au bétail. Parfois, lorsque Chauvet a plus spécialement en vue le pâturage, il mélange au trèfle violet une certaine quantité de trèfle blanc. Ce sont là d'excellentes pratiques que nous croyons utiles de recommander à l'attention des cultivateurs.

Enfin, les choux et les racines qui occupent une surface de 4 hectares 50 ares assureront largement la nourriture du bétail pour l'hiver. Notons également une petite culture de betteraves à sucre.

Les animaux passant une partie de l'année dans les pâtures, il était urgent que toutes les pièces fussent bien closes pour que les bestiaux ne puissent sortir et causer des dégâts. Sous ce rapport, la Jolinière ne laisse rien à désirer, le fermier a élevé de bons fossés là où le besoin s'est fait sentir, il a bien entretenu ceux déjà existants, et chaque pièce est munie soit de barreaux, soit de barrières suffisantes pour fermer l'entrée.

Le fumier, qui est entassé dans la cour, est bien disposé, à proximité d'une prairie où s'écoulent avec l'excédent des

purins toutes les eaux grasses qui sortent des cours de la ferme.

Le bétail ne présente pas un poids très considérable et nous avons trouvé des concurrents supérieurs sous ce rapport. Cependant, il est une chose qu'il ne faut pas perdre de vue en pareil cas. C'est que certains cultivateurs spéculant sur le bétail, achètent parfois plusieurs animaux, uniquement dans le but de les nourrir quelque temps pour les revendre ensuite. Ces cultivateurs peuvent, dès lors, à certaines époques de l'année, c'est-à-dire au moment où ces animaux sont en état d'être vendus, présenter un poids de bétail considérable. Mais si on faisait une moyenne sur les douze mois de l'année, on trouverait souvent un résultat assez faible. A la Jolinière, ce n'est pas le cas. Le nombre de têtes de bétail entretenu est sensiblement le même tout le temps. Chaque année, on élève une quantité de veaux correspondante au nombre d'animaux adultes qu'on a l'intention de vendre de façon à conserver toujours le même nombre de têtes de bétail. Il y a évidemment là une très bonne pratique préférable à celle citée plus haut. Si le poids du bétail de Chauvet n'est pas considérable, par contre il est de très bonne qualité et parfaitement homogène. A quoi tient cette supériorité ? Ce n'est assurément pas à la qualité du sol qui est loin d'être bonne dans bien des pièces. Il faut en chercher la cause ailleurs. Cette supériorité provient en grande partie du voisinage de l'étable du Bois-Rouaud, si justement renommée par ses parthenais trop connus et trop appréciés pour qu'il soit besoin ici d'en faire l'éloge. Tous les fermiers du domaine du Bois-Rouaud ont l'interdiction formelle d'entretenir des taureaux ; ils sont également tenus de faire saillir leurs vaches par les taureaux du Bois-Rouaud. Il est bon d'ajouter que la saillie leur est accordée gratuitement. C'est assurément un excellent procédé pour n'obtenir que de bons élèves ; malheureusement, beaucoup de cultivateurs n'attachent pas assez d'importance au

choix de leurs vaches et n'hésitent pas à conserver des mères tout à fait impropres, pensant que le choix d'un bon père corrigera tous les défauts.

C'est là une grave erreur contre laquelle on ne saurait trop réagir. Si les vaches de Chauvet ne sont pas tout à fait ce qu'elles pourraient être, elles ont généralement toutes une certaine qualité et dénotent pour la plupart une bonne origine.

La seconde cause à laquelle nous devons attribuer la qualité du bétail de la Jolinière provient de ce que Chauvet a fort bien compris que pour produire de bons animaux il ne suffisait pas de les nourrir abondamment au moment où on les prépare à la vente ; mais bien qu'il fallait pendant tout le temps de leur développement leur procurer une nourriture abondante et substantielle. Ce principe trop souvent méconnu est la cause de l'échec de bien des cultivateurs qui, tout en se procurant de bons sujets, ne font jamais que des animaux médiocres. Cela tient à ce que ces animaux amaigris par une alimentation insuffisante durant l'hiver emploient la majeure partie de la belle saison à réparer les pertes faites pendant l'hiver.

Les outils sont peu perfectionnés, mais ils sont nombreux et toujours prêts à être employés dès que le besoin s'en fera sentir.

Les améliorations foncières accomplies par Chauvet sont nombreuses. Irrigations, drainages, confection de fossés, nivellement des pièces de terre, défrichements, tous ces travaux ont puissamment modifié la ferme de la Jolinière et ont permis de porter le prix de ferme de 2,276 fr. en 1862 à 3,320 fr. en 1882. Malgré cette augmentation, Chauvet a pu réaliser des bénéfices sérieux, car si nous n'avons pas été à même de compter dans sa bourse, il nous a été facile de constater l'aisance et le bien-être qui règnent dans cette famille composée de 10 enfants, dont l'aîné n'a pas encore

20 ans et qui, dès lors, ont jusqu'à ce jour dépensé beaucoup plus qu'ils n'ont gagné.

En résumé, la ferme de la Jolinière, qui autrefois était considérée comme assez mauvaise, puisque les fermiers n'y faisaient point de bonnes affaires, peut aujourd'hui être mise au rang des bonnes exploitations. Cette heureuse transformation est sans aucun doute le résultat des améliorations nombreuses dues au travail opiniâtre et intelligent du fermier Chauvet.

C'est pourquoi nous pensons que nous ne saurions donner un meilleur exemple à imiter que celui que nous fournit la ferme de la Jolinière, dont la culture bien comprise et suivie avec persévérance depuis 20 années, assure aujourd'hui à Chauvet des bénéfices certains et durables.

En conséquence, la Commission n'a pas hésité à décerner à Pierre Chauvet, fermier de la Jolinière, la prime d'honneur de l'arrondissement de Paimbœuf, consistant en une médaille d'or et une somme de 500 fr.

MÉDAILLES DE SPÉCIALITÉ.

I.

Enfin la Commission a visité le domaine que possède M. Massion, dans la commune de Rouans ; elle a parcouru les cinq fermes qu'il y a établies. Tout en reconnaissant que les bâtiments sont construits dans des conditions qu'on ne saurait conseiller à tout le monde, nous avons constaté d'excellentes dispositions dans l'aménagement de ces corps de ferme. C'est avec plaisir qu'on parcourt ces étables vastes et aérées où l'air est largement distribué aux animaux ; mais on est surtout heureux de voir le bien-être que comportent les logements des fermiers occupant des maisons saines et

spacieuses qui, hélas ! sont beaucoup trop rares dans nos campagnes. De nombreux chemins de servitude économiquement établis permettent au cultivateur de faire aisément tous ses charrois, en toute saison, sans être obligé d'avoir des attelages plus puissants que de besoin. Le régime des eaux n'a pas été oublié et de nombreux écoulements bien compris enlèvent l'excédent des eaux qu'ils dirigent sur les prairies qu'elles ont fécondées par l'irrigation.

Tout cet ensemble d'améliorations foncières, trop rares dans notre pays où généralement le propriétaire vit éloigné de ses terres, nous a paru mériter une distinction. C'est pourquoi le Comice offre à M. Massion une médaille d'or, pour ses améliorations foncières qui, en augmentant et le bien-être des cultivateurs et les facilités d'exploitation des terres, ont puissamment contribué à attacher le laboureur au sol dont il est trop souvent détourné par les tentations des villes.

II.

Enfin trois déclarations nous étaient parvenues pour le prix de viticulture. Parmi les concurrents, un seul nous a paru intéressant par sa plantation de cépages rouges sur fil de fer avec cultures intercalaires. Le vin récolté était de bonne qualité à en juger par celui que nous avons été à même de déguster. Toutefois, cette plantation récente ne nous a pas paru avoir suffisamment reçu la consécration de la pratique, pour être signalée comme exemple à suivre. Cependant cette culture nouvelle doit être encouragée, et d'ici quelques années, il sera possible de décider quels avantages elle peut procurer.

En conséquence, le Comice décerne à M. Jean Rocher, du Clos-Vallée, en Saint-Père-en-Retz, une médaille d'argent grand module.

LA CULTURE DE LA CAROTTE

PAR M. DE BARMON.

La production des fourrages joue un si grand rôle en agriculture, que je n'hésite pas à vous soumettre un système de culture de la carotte que je suis depuis plusieurs années et qui m'a donné les meilleurs résultats, tant au point de vue de la simplification de la main d'œuvre, qu'au point de vue du rendement.

Je veux parler de la culture de la carotte en ligne sur billons.

La carotte doit être cultivée sur des sols légers plutôt que compacts ; les terres argilo-siliceuses lui conviennent mieux que les autres, surtout si elles sont substantielles, profondes et légèrement fraîches pendant l'été.

Généralement, on cultive les carottes après une culture sarclée : pommes de terre, betteraves, etc. ; la carotte réussit également bien après un froment. C'est dans ces conditions que s'est trouvée ma culture de carottes l'année dernière et l'année précédente.

Un premier labour à plat à 25 centimètres de profondeur a été donné immédiatement après la récolte, un autre en novembre. A la fin de mars, après un bon hersage, des billons ont été taillés avec un intervalle de 70 centimètres entre eux ; du fumier bien consommé a été étendu dans les raies avec la proportion de 30,000 kilos par hectare, puis caché absolument comme pour les choux.

Le fumier pailleux ne convient pas du tout à la carotte. C'est pour cela que beaucoup de cultivateurs ne mettent pas de fumier pour la culture immédiate des carottes, mais fument abondamment la culture précédente. Mathieu de

Dombasle dit qu'en fumant directement on augmente beaucoup le produit, mais il recommande qu'on ait la plus grande attention à ce que le fumier soit bien consommé.

Une fois les billons formés, il est bon, si le temps est au sec, de passer le rouleau sur leur tête, pour maintenir l'humidité et comprimer le fumier. Les carottes demandent une terre très meuble, mais comprimée dans la partie où se développe la graine.

C'est pour cela qu'on recommande de faire passer une roue de brouette dans la raie où l'on doit semer des carottes et que les jardiniers prétendent que la graine qui lève le mieux est celle qui tombe dans les allées.

Avant de semer, il est important de laisser la terre se ressuyer, se tasser et d'attendre quelques jours.

Par une belle journée, un ouvrier fait avec le rayonneur une raie de 4 ou 5 centimètres de profondeur sur la tête du billon.

Il s'agit maintenant de semer : on le fait souvent à la main, mais il faut une certaine habitude pour le faire régulièrement. Ce qui est plus commode, c'est de se servir d'une bouteille dont le bouchon est percé d'un trou dans lequel on introduit un petit tube de fer ou un fort tuyau de plume. On persille la graine en la frottant dans les mains pour lui enlever ses aspérités barbues, puis on remplit la bouteille aux trois quarts. En secouant la bouteille au-dessus des rayons, on répand la graine assez abondamment et d'une façon uniforme.

Le semoir serait bien plus expéditif, mais il est difficile de maintenir, sur la tête des billons, les tubes par lesquels sort la semence et, d'un autre côté, la graine adhère souvent le long des parois du tube et, ne tombant pas, laisse des vides dans la culture.

Il ne faut que 2 kilos et demi de graines par hectare avec 70 centimètres d'écartement entre les lignes ; certaines

personnes associent quelques graines de colza, de navets ou de laitue pour reconnaître les lignes de carottes. Ces plantes levant au bout de très peu de temps.

Avec le rateau, on recouvre légèrement la graine, on pourrait même ne pas le faire ; c'est ce qui m'est arrivé en 1882 pour quelques billons, j'avais été surpris par la pluie, les carottes ont levé tout aussi bien.

Si le temps continue à être sec pendant les deux ou trois jours qui suivent les semailles, il est bon de passer le rouleau sur la tête des billons. Au bout de trois semaines, un mois au plus, il faut commencer le nettoyage, il se fait bien facilement avec la houe à cheval, il suffit de conduire l'animal par le fond de la raie.

Cette opération, qui ne coûte pas cher, puisqu'un cheval peut nettoyer par jour avec la houe un hectare et demi, doit être répété tous les 15 jours par un beau temps. Le passage fréquent de la houe rend la terre toujours meuble, maintient la fraîcheur et produit l'office du paroïr dans les jardins.

Il ne reste plus à nettoyer à la main que l'intervalle laissé par la houe des deux côtés des lignes, en tout, pour chaque ligne, 15 à 20 centimètres. Ce travail est fait très rapidement par les femmes le matin avant de faner.

Les carottes ont été éclaircies en juillet à la distance moyenne de 15 centimètres entre chaque pied, ce qui a donné, avec l'intervalle de 70 centimètres entre les lignes, 100,000 pieds par hectare.

A la récolte, le poids moyen des carottes blanches a été de 600 grammes, celui des rouges 500 grammes, ce qui donne le rendement de 60,000 kilos par hectare pour les carottes blanches, de 50,000 kilos pour les rouges.

En 1882, ma culture de carottes était de 22 ares 66 centiares, dont 9 ares en carottes rouges, et le reste, 13 ares 66 centiares, en carottes blanches à collet vert.

Les dépenses de fumier, de labour, de culture et de

nettoyage se sont élevées à 91 fr. 90 c., dont voici le détail:

Labour en août et en novembre.....	6 f »
Hersages.....	1 25
Fumier, 8 mètres cubes à 3 fr. 50 c.....	28 »
Charroi du fumier, labour.....	12 »
Main d'œuvre pour étendre le fumier et semer... ..	6 1/5 »
Semence	1 50
Nettoyage à la houe, 7 fois.....	7 90
Sarclage à la main.....	9 »
Main d'œuvre pour éclaircir.....	5 25
— pour arracher.....	15 »
	<hr/>
	91 f 90

Ainsi, pour 22 ares 66 centiares, les dépenses se sont élevées à 91 fr. 90 c., ce qui porterait, pour un hectare, les dépenses à

405 f 50	
en y ajoutant l'impôt foncier.....	5 »
le loyer de la terre.....	80 »
	<hr/>
on arrive à la somme de.....	490 f 50

Ce qui met avec une récolte de 60,000 kilos à l'hectare de carottes blanches le prix de revient à 81 centimes les 100 kilos et à 98 centimes les 100 kilos pour une récolte de 50,000 kilos de carottes rouges.

En 1882, les 100 kilos de carottes rouges ont été vendus 6 fr., ce qui a donné le bénéfice net de 5 fr. par 100 kilos et pour la récolte de 3,000 kilos obtenue dans les 6 ares dont le produit a été vendu, la somme de 150 fr.

L'avantage de la culture sur billons est donc de simplifier les frais de nettoyage, la plus grande partie se faisant mécaniquement avec la houe. Le rendement est aussi plus fort que si les carottes étaient semées d'une manière plus rapprochée, les carottes ont plus d'air pour se développer; en plus la

profondeur de la couche labourée se trouve augmentée de l'épaisseur du billon. Si le nombre des sujets est moindre, le poids de chacun est supérieur; ce qui est perdu en nombre est gagné en poids.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, d'emprunter à Mathieu de Dombasle quelques mots sur la culture des carottes :

« Il y a très peu de récoltes qui surpassent la valeur de la
» carotte dans leur application à la nourriture des bestiaux.
» On peut calculer qu'en général, un terrain produit, en
» carottes, une récolte de moitié plus considérable en poids
» qu'une récolte de pommes de terre et double en volume.
» La carotte est un des aliments les plus sains qu'on puisse
» donner à toute espèce de bétail.

» C'est la racine qui convient le mieux en particulier à la
» nourriture des chevaux et un supplément de nourriture de
» 15 à 20 livres de carottes par tête, contribue à les tenir en
» bon état pendant tout l'hiver. On peut alors diminuer la
» ration du grain, mais on ne doit pas la supprimer entiè-
» rement, lorsque les chevaux sont employés à un service
» journalier un peu pénible.

» La carotte a, de plus, l'avantage de se conserver avec
» toutes ses qualités jusqu'au mois d'avril, et même plus tard,
» lorsqu'elle a été emmagasinée avec des soins convenables. »

LES LÉGUMES DE GRANDE CULTURE EN BRETAGNE.

Nous extrayons d'un article publié par M. de la Morvonnais, dans le journal *l'Agriculture*, les passages suivants :

« Quels sont les meilleurs légumes de grande culture, au point de vue de l'engraissement du bétail en Bretagne ? »

» La question est complexe; la pomme de terre, la betterave, le chou, le topinambour, le rutabaga, la navette, etc., sont à

recommander ; mais il s'agit de les cultiver dans les sols et les conditions qui leur conviennent.

» Quoi qu'il en soit, nous ne parlerons pas de la pomme de terre ni de la betterave fourragère dont les conditions de culture et les variétés sont connues. D'ailleurs ces cultures ne sont pas spéciales à la Bretagne.

» Le chou pommé n'est guère cultivé en grande culture que sur une partie du littoral du Morbihan, où, bien que servant à l'alimentation du bétail, il est exporté en outre comme produit maraîcher. Une distinction se remarque d'abord entre les choux non pommés servant à la nourriture du bétail : ceux dont les feuilles seules sont données aux animaux, et ceux dont les feuilles et la tige remplie de moëlle peuvent contribuer à leur nourriture. Ces derniers se divisent en choux moelliers blancs ou rouges. On les effeuille au printemps, en leur laissant seulement la dernière tige, et on rentre les troncs qui pourraient sur pied en hiver, ou seraient atteints par les gelées, et on les donne coupées et tranchées aux bestiaux. Le chou moellier est en effet bien autrement sensible au froid que le chou cavalier, le chou branchu du Poitou, et le chou polo ou à mille têtes. Nous donnerons la préférence au chou branchu du Poitou qui peut donner un rendement de 45,000 kilog. à l'hectare sur le chou cavalier et sur le chou polo ou à mille têtes. Le chou cavalier est peut-être plus rustique que les deux autres, mais il est moins productif.

» M. Rieffel s'est fort applaudi de la culture du topinambour, lors de l'hiver rigoureux et prématuré de 1879. Il est très vrai que le topinambour ne redoute ni les chaleurs vives de l'été, ni les froids de -10° à -16° et végète sur tous les terrains, excepté sur les sols humides ou à sous-sol imperméable, et c'est en quoi le rutabaga lui est préférable dans beaucoup de terres de la Bretagne. Ses tubercules se conservant mal à cause de leur tissu spongieux, on est presque forcé de les arracher au fur et à mesure des besoins, ou d'arracher seule-

ment la quantité que l'on peut utiliser pendant quelques jours. Ce tubercule, dit M. Heuzé, ne convient pas aux animaux à l'engrais, tout en reconnaissant qu'il est mangé avec avidité par les bêtes à corne, surtout à la fin de l'hiver, et qu'en outre les fanes sont mangées avec plaisir par les vaches, les bœufs et les moutons. Ce qui est évident, c'est que le topinambour seul ne peut convenir à l'engraissement, pas plus que le chou, le rutabaga, le panais lui-même. M. Boussingault a récolté plusieurs fois en Alsace 440 hectolitres de tubercules sur un hectare et 14 à 15,000 kilog. de feuilles sèches.

» Le rutabaga, dit avec raison M. Heuzé, est moins difficile sur la nature du sol que la betterave et la carotte blanche à collet vert ; il réussit sur les sols couverts de bruyère et d'ajoncs qui sont souvent acides et que le roc perce parfois. Ce sont les religieux de la Meilleraie qui l'ont introduit dans l'Ouest, ainsi que la carotte blanche ; MM. Rieffel et Heuzé, à Grand-Jouan, en ont propagé la culture qui a pénétré jusqu'au centre de la Bretagne. La culture du rutabaga par transplantation en mai ou juin est seule usitée en Bretagne ; les semis en place ne paraissent réussir que lorsqu'on les fait sur des terres de bonne qualité. Le beurre provenant des vaches nourries au rutabaga et au foin est plus gras et plus coloré que le beurre fourni par les vaches qui ont reçu des betteraves ou même des navets et des choux. Il convient parfaitement aux animaux à l'engrais, et c'est ce qui le rend précieux dans le centre de la Bretagne. Le rutabaga peut donner souvent de 30 à 40,000 kilog. de racines par hectare. Lorsque l'automne et l'hiver ne sont pas très humides, on peut laisser le rutabaga en terre : ajoutons que ses feuilles sont aussi nutritives que celles du chou.

» La carotte à collet vert est cultivée depuis 1840 dans l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure, etc. Elle est plus exigeante que le rutabaga, et nécessite des soins d'entretien lorsqu'elle est envahie par les herbes. C'est ce qui la fait

cultiver en billons espacés de 0^m,60 à 0^m,75, de manière à y passer la houe à cheval, sarcler et éclaircir les rangs. La carotte donnée aux vaches leur fait donner un beurre coloré et de bon goût ; les chevaux mêmes et surtout les poulains la mangent bien et acquièrent un poil luisant comme avec le panais. La carotte, du reste, contient du sucre et vaut mieux que la betterave ; les terres que l'on consacre à sa culture exigent les mêmes soins. La carotte blanche est plus nutritive que la carotte rouge et surtout que la betterave.

» Le panais est cultivé dans le nord du Finistère où il fait la principale nourriture des chevaux, juments et poulains. A Jersey et dans le nord-Finistère, le panais rencontre le climat maritime et en outre les engrais de mer qui renferment des sels de soude et de potasse favorables à sa culture. On connaît la tentative si désintéressée de l'honorable M. Le Bian, vice-président de la Société d'agriculture de Brest, pour propager dans l'intérieur de la France la culture du panais qu'il considère comme une manne pour les arrondissements de Morlaix, Brest, etc. Elle a eu quelque succès tout d'abord ; mais la non réussite de la propagation qu'il espérait tient à l'absence des conditions climatériques spéciales et à celles du sol et des engrais appliqués aux panais tant dans le nord-Finistère qu'aux îles de Jersey et de Guernesey. Le panais est plus exigeant, on le voit, sous le rapport du sol et de la fumure que la carotte, la betterave et le rutabaga. »

MALADIES CONTAGIEUSES DES ANIMAUX.

Une loi sur la police sanitaire des animaux a été promulguée en 1881. Elle déclare contagieuses, les maladies suivantes :

- La peste bovine dans toutes les espèces de ruminants ;
- La péripneumonie contagieuse (maladie de poitrine) dans l'espèce bovine ;

La clavelée et la gale dans les espèces ovine et caprine ;

La fièvre aphteuse (cocote) dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine ;

La morve, le farcin, la dourine dans les espèces chevaline et asine ;

La rage et le charbon dans toutes les espèces.

Chaque propriétaire est tenu de déclarer, au Maire de la commune, les cas de maladies ci-dessus, dès leur apparition, sous peine d'un emprisonnement de six jours à deux mois et d'une amende de 16 à 400 fr.

Le Maire doit immédiatement appeler le vétérinaire chargé du service des épizooties, qui indique toutes les mesures à observer.

Les maladies les plus fréquentes dans le département sont la cocote et la maladie de poitrine.

Relativement à la première, les mesures à observer consistent à ne pas laisser sortir les animaux malades jusqu'à leur parfaite guérison, à moins que ce ne soit par des chemins complètement privatifs, pour les conduire au pacage privatif aussi.

Quant à la maladie de poitrine, péripneumonie contagieuse, la loi prescrit l'abatage immédiat des malades, par arrêté préfectoral, moyennant une indemnité fixée à la moitié de la valeur, la dépouille du cadavre restant au propriétaire jusqu'à la concurrence de l'autre moitié.

Elle ordonne l'inoculation de tous les animaux contenus dans la ferme ou le village où la maladie s'était déclarée. Les animaux qui meurent de cette inoculation sont payés en totalité.

En cas d'infraction aux prescriptions de la loi, ces mesures doivent être exécutées contre les délinquants qui, en cette circonstance, peuvent perdre leur droit à l'indemnité.

Tous les animaux compris dans le rayon infecté, qu'ils aient été inoculés ou non, doivent être conservés sur place pendant

une période de trois mois, à partir du dernier cas qui y avait été constaté : de sorte que si un cas nouveau venait à se déclarer après cinquante jours d'absence de tout malade, la période de trois mois ne serait comptée qu'à partir du jour de la mort de ce dernier malade.

L'infraction à cette mesure entraînerait un emprisonnement de deux mois à six mois et une amende de 100 à 1,000 fr.

Cette loi est très protectrice des intérêts des fermiers. Quand ceux-ci en auront bien compris les avantages, ils s'empresseront d'en exécuter toutes les prescriptions, d'où résultera sûrement la disparition complète de la maladie de poitrine, qui ruine tant de braves gens.

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

Les viticulteurs du département de la Loire-Inférieure dont les vignes sembleront souffrir, dans le courant de l'année, sont priés d'envoyer au Directeur du Laboratoire départemental de chimie agricole, à Nantes, un petit paquet de feuilles prises sur les ceps fatigués, *aussitôt qu'ils apercevront un commencement de maladie, de quelque nature qu'elle soit.*

Il sera bon de joindre aux feuilles plusieurs fragments de tiges, dans le cas où les sarments paraîtraient également altérés.

Nous rappelons aux agriculteurs qu'ils peuvent faire vérifier *gratuitement*, au Laboratoire départemental, la qualité de tous les engrais qu'ils achètent, en se conformant aux indications suivantes :

Prélever une petite quantité d'engrais dans chacun des sacs livrés, bien mélanger le tout, en prendre une livre au

moins et l'adresser au Directeur du Laboratoire départemental, à Nantes, après avoir fait apposer le timbre de la mairie sur l'enveloppe.

Les engrais sont si souvent fraudés, que nous ne saurions trop engager les agriculteurs à faire analyser ceux qu'ils emploient.

Nous leur recommandons, en outre, de ne pas en expédier de trop faibles quantités au Laboratoire départemental. Les engrais n'ont pas toujours une composition absolument identique dans toutes leurs parties et, pour indiquer leur valeur réelle, l'échantillon soumis à l'analyse n'est jamais trop fort.

Enfin, nous insistons pour que chacun envoie ses engrais aussitôt qu'il en est possesseur et pour qu'il ne les emploie pas, s'il est possible, avant de savoir s'ils présentent bien la richesse annoncée. En agissant promptement, le cultivateur trompé aurait le temps de rendre la marchandise défectueuse et de faire analyser celle qui lui serait donnée en échange.

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

Concours de 1883.

PRIME D'HONNEUR DE 500 FRANCS
ET UNE MÉDAILLE EN OR.

En 1883, le Comice central de la Loire-Inférieure tiendra son concours annuel dans l'arrondissement de Nantes et y décernera, en même temps que des prix dont le programme sera ultérieurement publié, la *Prime d'Honneur*, consistant en une médaille d'or d'une valeur de 100 francs et une somme de 500 francs en argent au profit de l'exploitation rurale de

l'arrondissement de Nantes attestant la direction la plus intelligente et les efforts les plus soutenus.

Seront admis à concourir :

1° Les fermiers ; 2° les métayers ; 3° les cultivateurs propriétaires participant personnellement et manuellement aux travaux des champs ; 4° les propriétaires exploitant à l'aide de serviteurs à gages.

Si le prix est remporté par un propriétaire exploitant à l'aide de serviteurs à gages, il recevra seulement la médaille et un diplôme. En ce cas, la Commission pourra attribuer, dans les proportions par elle déterminées, la valeur en argent entre les serviteurs de l'exploitation primée et les concurrents classés à la suite, par ordre de mérite.

Si le prix est remporté par un métayer, la prime en argent lui appartiendra, mais la médaille sera remise au propriétaire, sauf le cas où ce dernier serait resté étranger à la direction. En cas d'administration par voie d'un gérant actif, celui-ci pourra être appelé à recevoir la médaille.

Une Commission spéciale examinera : l'établissement personnel du cultivateur, les étables, le bétail, les instruments, les fumières, les assolements, les prairies, les résultats financiers.

Des médailles pourront être décernées aux concurrents placés immédiatement par ordre de mérite à la suite du lauréat.

CONDITION D'ADMISSION DES CONCURRENTS.

1° Une culture sur 10 hectares au moins avec assolement progressif bien entendu et donnant les plus beaux bénéfices relativement au capital engagé ;

2° Un ensemble et un nombre satisfaisant de bestiaux en rapport avec l'étendue du domaine ;

3° Amélioration des étables sous tous les rapports : construction, aération et bonne tenue ;

- 4° Soins intelligents donnés aux fumiers et composts ;
- 5° Certificat du Maire de la commune, constatant que les améliorations remontent à deux ans révolus.

Une prime d'une valeur de 100 francs sera également accordée, s'il y a lieu, au viticulteur le plus méritant ou au cultivateur ayant le verger d'arbres fruitiers le mieux tenu.

Des prix supplémentaires seront décernés pour :

- 1° Construction d'étables bien comprises ;
- 2° Aménagements et soins bien entendus donnés aux fumiers ;
- 3° Conservation des matières de vidange et outillage spécial pour leur emploi ;
- 4° Enfin pour toutes améliorations dignes d'être offertes en exemple.

Ces derniers concours sont également limités à l'arrondissement de Nantes.

NOTA. — Ne seront pas admises au concours les exploitations antérieurement primées. Toutefois, sur la demande des lauréats, ces exploitations pourront être visitées par la Commission et obtenir un rappel de la prime d'honneur.

Concours pour l'instruction agricole.

Il sera décerné, au concours annuel, soit des médailles, soit des mentions honorables, à MM. les Instituteurs primaires de l'arrondissement de Nantes, qui justifieront avoir introduit dans les écoles la lecture habituelle d'un ouvrage élémentaire d'agriculture et donné les soins les plus intelligents au développement de l'instruction agricole.

L'affiche spéciale indiquera le lieu et les époques où les déclarations devront être faites.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 13 janvier 1883.

PRÉSIDENCE DE M. DELOZES, PRÉSIDENT.

Sur le rapport de la Commission chargée d'examiner les travaux exécutés par des particuliers sur les chemins ruraux, le Comice distribue de la façon suivante les 250 fr. mis à sa disposition par le Conseil général.

M. Delamare, chemin de la Taraudière, en Saint-Herblain.....	70 ^f
M. Poiron (Jean), chemin du Pinier, en Châteaubriant.	60
M. Periot (Louis), chemin du Petit-Val, à Sévérac.	60
M. Boursier (François), chemin de Beautour, à Vertou.....	30
M. Jahan (Alexis), chemin de Bel-Air, à la Chapelle-sur-Erdre.....	30
Total.....	250 ^f

M. Arnault donne lecture de son rapport sur la création d'un bulletin des actes du Comice. A la suite d'une longue discussion, l'assemblée vote la création d'un bulletin trimestriel, et dont le premier numéro devra paraître le 1^{er} avril prochain.

Le Comice procède à la nomination de la Commission chargée de s'occuper de cette publication. Sont désignés pour faire partie de cette Commission : MM. Andouard, Arnault, Fleury, Le Cour (Henri) et Dezaunay.

Le Comice désigne comme délégués aux séances de la Société des Agriculteurs de France, à Paris :

MM. Arnault, Aveniez et Boucher-d'Argis.

M. de Barmon donne ensuite lecture de son travail sur la carotte. Ledit mémoire inséré au présent bulletin.

Séance du 10 février 1883.

PRÉSIDENCE DE M. DELOZES, PRÉSIDENT.

M. Andouard traite de l'utilité des stations agronomiques. Il explique d'abord la différence qui existe entre une station agronomique et un laboratoire départemental. Dans celui-ci, on se borne à déterminer la composition des matières fertilisantes employées par les agriculteurs. La station agronomique satisfait au même besoin, mais, en outre, elle est dotée d'un champ d'expériences destiné à essayer les cultures nouvelles, à étudier l'action physiologique des engrais et, d'une manière générale, toutes les questions théoriques et pratiques relatives à l'agriculture de la région où elle est placée. Son rôle n'est pas limité aux recherches concernant la végétation ; il s'étend aussi à celles qui ont trait au bétail : alimentation, maladies, industries du lait, du beurre, du fromage, etc. Elle est enfin la maison des agriculteurs, qui doivent y trouver, toujours à leur disposition, une bibliothèque, des collections spéciales et les renseignements de toute nature dont ils se font besoin.

L'utilité d'une semblable création n'est plus à démontrer ; l'expérience en est faite depuis longtemps en France, et l'Allemagne, l'Italie, ainsi que la plupart des autres contrées de l'Europe ont donné une extension considérable à leurs stations agronomiques. Nous rappellerons, non sans une légitime fierté, que Nantes est le foyer d'où est parti ce mouvement scientifique, dont la propagation a été si rapide. Le premier laboratoire agronomique a été fondé ici même, par notre regretté Bobierre, et l'on peut s'étonner que ce laboratoire n'ait pas été transformé en station agronomique avant ceux qui ont été organisés depuis. Il y aurait lieu d'intéresser à cette transformation M. le Préfet de la Loire-Inférieure et M. le Maire de Nantes, afin d'obtenir qu'ils veuillent bien l'appuyer près du Conseil général et du Conseil municipal.

M. Andouard donne ensuite des explications démontrant que

la dépense nécessaire à la création susdite sera très peu élevée. Au Congrès agronomique tenu à Paris, en octobre dernier, M. Tisserand, directeur de l'agriculture au Ministère, a fait connaître que le Gouvernement doit présenter aux Chambres, cette année, un projet d'organisation et d'unification des stations agronomiques de France. D'après l'éminent Directeur, l'Etat autorisera l'établissement de stations, là où le besoin s'en fera sentir. Il demandera seulement aux villes et aux départements de fournir le local et l'outillage nécessaires à leur fonctionnement et il les prendra ensuite complètement à sa charge. Dans ces conditions, la ville de Nantes n'aurait à faire qu'un sacrifice léger, pour obtenir une institution infiniment plus féconde en résultats que le laboratoire départemental, dont les services ont cependant été toujours appréciés. Quant au Conseil général, il y trouverait bénéfice, car, suivant les chiffres donnés au Congrès de Paris, le capital qu'il aurait à déboursier serait inférieur à celui dont il consacre annuellement l'intérêt à l'entretien du laboratoire départemental. M. Andouard termine en priant le Comice d'émettre un vœu tendant à la transformation du laboratoire départemental en station agronomique.

L'assemblée approuve les considérations qui précèdent et émet un vœu favorable qui sera transmis aux autorités départementale et municipale.

Séance du 17 mars 1883.

PRÉSIDENT DE M. DELOZES, PRÉSIDENT.

M. le Président donne lecture d'une demande de modification aux statuts du Comice. L'assemblée charge MM. Arnault, Fleury et Gauchet de présenter un rapport sur ce sujet.

Sur la proposition de M. de Lambilly, le Bureau sollicitera auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique un certain nombre de médailles destinées à être offertes aux instituteurs de l'arrondissement de Nantes qui auront introduit l'enseignement agricole dans leurs classes.

M. de Lambilly expose ensuite qu'il y aurait avantage à ce que la Commission chargée de la visite des exploitations qui concourent à la prime d'honneur, fût munie de tableaux extrêmement complets qu'elle remplirait dans la mesure du possible. Ces tableaux conservés avec soin permettraient après la visite des cinq arrondissements du département de faire un intéressant travail sur l'agriculture de la Loire-Inférieure.

Cette proposition est adoptée et l'assemblée nomme une Commission composée de MM. de Lambilly, Arnault, de Barmon, Hocquart et Dezaunay, pour préparer ces tableaux.

M. Dezaunay pense qu'il y aurait avantage à nommer une Commission chargée de l'organisation du concours annuel du Comice. Cette Commission se mettrait en rapport avec les Comices cantonaux, les municipalités, les Compagnies de chemins de fer, etc., et réglerait plus aisément tous les détails du concours.

Le Comice décide que la Commission qui doit préparer les tableaux, pourra également être chargée de l'organisation du concours.

CONCOURS DE 1883

Concours régional à Vannes, du 12 au 20 mai.

Concours hippique à Vannes, du 17 au 20 mai.

Concours départemental dans l'arrondissement de Nantes, en septembre.

Concours de pouliches de 2 et 3 ans :

Nort, le 18 avril, 11 heures.

Savenay, le 19 avril, midi.

Machecoul, le 20 avril, 1 heure.

Nantes, le 21 avril, midi (cours Saint-André).

Le Gérant,

B. ABADIE.